

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XI

MONTREAL, MAI 1892

No 1

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc. — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séance du 20 courant — Mémoire des commissaires d'écoles catholiques de Montréal—Collège des médecins et chirurgiens de la prov. de Québec, séance du 5 courant—Société Historique de Montréal, séance du 27 avril dernier. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: De la sincérité envers les enfants—Botanique, *Famille des Lincées* — Zoologie, *Principales différences entre les Mammifères et les Oiseaux*—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases corriger, Corrections—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS: Philologie, *D'où vient l'expression TIRER UNE CAROTTE A QUELQU'UN*—Hygiène, *La lecture en mangeant* — Les livres classiques de M. Toussaint — Variétés. — BIBLIOGRAPHIE: Publications reçues. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Actes et Documents officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité de Ditton, comté de Compton, les rangs Nos 9, 10 et 11, et les annexer à la municipalité d'Emberton, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, (1892).—*Gazette officielle*, 30 avril dernier.

Avis de demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, le territoire suivant, savoir: 1o à partir de la terre ou lot de terre appartenant à John McWillis, exclusivement, connu sous le numéro trois cent quarante-six du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, à aller jusqu'à la municipalité du village de la dite paroisse; 2o à partir de ce lot de terre numéro 346, inclusivement, en droite ligne en gagnant vers le Sault-au-Recollet, Saint-Michel, etc., et l'ériger, comme municipalité nouvelle, sous le nom de "Côte Saint-Laurent No 2."

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 28 avril 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 28 avril dernier (1892), de nommer M. Cyrille Rouette, commissaire d'écoles pour Yamachiche, comté de Saint-Maurice, en remplacement de M. Thomas Lamy, sorti de charge.—*Gazette officielle*, 7 mai courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de "village de N.-D. de Granby," comté de Shefford, le territoire suivant, savoir:

Canton de Granby:

La moitié sud des lots 7, 8, 9 et 10 du huitième rang: les lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11, du septième rang; la moitié nord des lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11, du sixième rang.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892), et alors la corporation des syndics de "Granby Village" cessera d'exister.—*Gazette officielle*, 7 mai courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Paroisse de N.-D. de Granby," comté de Shefford, le territoire suivant, savoir:

1o Dans le canton de Granby:

Les lots 6 à 9, inclusivement, du 11e rang.

Les lots 1 à 9, inclusivement, du 10e rang.

Les lots 1 à 22, inclusivement, du 9e rang.

Les lots 1 à 6, inclusivement, du 8e rang.

La moitié nord des lots 7 à 10, inclusivement, du 8e rang.

Les lots 11 à 22, inclusivement, du 8e rang.

Les lots 1 à 5, inclusivement, du 7e rang.

Les lots 12 à 21, inclusivement, du 7e rang.

Les lots 1 à 5, inclusivement, du 6e rang.

La moitié sud des lots 6 à 11, inclusivement, du 6e rang.

Les lots 12 à 22, inclusivement, du 6e rang.

Les lots 1 à 22, inclusivement, du 5e rang.

Les lots 1 à 20, inclusivement, du 4e rang.

Les lots 1 à 12, inclusivement, du 3e rang.

Les lots 12 à 13, inclusivement, du 2e rang.
 Les lots 12 à 14, inclusivement, du 1er rang.
 2o Dans le canton de Shefford :
 Les lots 1 à 10, inclusivement, du 6e rang.
 Les lots 1 à 9, inclusivement, du 7e rang.
 Les lots 1 à 4, inclusivement, du 8e rang.
 Le lot 1, du 5e rang.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1892. La corporation des syndics de "Granby Canton" devant cesser d'exister. — *Gazette officielle*, 8 mai courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 mai courant (1892), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Vincent, d'Adamsville." la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brome, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus le lot No 60, du premier rang de la paroisse de Granby, dans le canton de Granby ; et les lots Nos 61, 62, 64, 65 et 66, du premier rang, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le susdit canton de Granby ; et les lots Nos 16 et 17, du sixième rang, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Farnham-Est.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).

L'arrêté en conseil No 33, du 27 janvier (1892), relatif à l'érection de cette municipalité, est révoqué. — *Gazette officielle*, 14 mai courant.

Avis d'érection de demande de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire du village de Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne "la Grande Ligne, la Côte-Saint-Louis et le Coteau Saint-Louis, moins la "partie de la Côte Saint-Louis, à l'ouest du "chemin de la Grande Ligne," et annexer ces territoires à la municipalité scolaire de la paroisse de Sainte-Thérèse, pour les fins scolaires et ce, nonobstant l'arrêté en conseil du dix avril 1892, pour prendre effet au premier de juillet prochain.

GEDEON OUMET,
 Surintendant.

Québec, 14 mai 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité de Wickham-Ouest, comté de Drummond, les lots Nos 11, 12, 13 14, 15, 16, 17, 18 et 19, du douzième rang du canton de Wickham, et les annexer à la municipalité de Saint-Théodore d'Acton, comté de Bagot, pour les fins scolaires, moins la partie du lot No 14, maintenant occupée par F. X. Plante ; la partie du No 16, occupée par Louis Roberge, et la partie du même lot No 16, occupée par Exilia Houle, qui continueront à faire partie de la municipalité scolaire de Wickham-Ouest.

Cette annexion ne devnt prendre effet que le premier jour de juillet prochain (1892.) — *Gazette officielle*, 21 mai courant.

AVIS

Demande d'érection de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, les lots Nos 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 248, 249, 250 et 251, du cadastre de la dite paroisse de Saint-Tite, et les annexer à la municipalité scolaire du village de Saint-Tite, dans le dit comté, pour les fins scolaires, à compter du premier de juillet 1892.

GEDEON OUMET,
 Surintendant.

Québec, 18 mai 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de Saint-Mathieu, comté de Saint-Maurice, avec les limites décrites tant dans la proclamation du 17 juillet 1876 que dans celle du 31 mai 1887, sous le nom "Saint-Mathieu." — *Gazette officielle*, 28 mai courant.

COMITE CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 20 mai 1893.

PRÉSENTS :

Le Surintendant, président,
 Son Eminence le Cardinal Taschereau,
 Mgr l'archevêque de Montréal,
 " " de Cyrène,
 " l'évêque de Sherbrooke,
 " " de Saint-Hyacinthe,
 " " de Nicolet,
 " " de Rinnouski,
 Mgr J.-O. Routhier, représentant Mgr
 l'archevêque d'Ottawa,
 Le Révérend chanoine L. Richard, repré-
 sentant Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
 L'honorable L.-F.-R. Masson,
 " juge Jetté,
 " F. Langelier,
 " H. Archambault,
 M. P.-S. Murphy,

M. Eugène Crépeau,
M. H.-R. Gray,
M. le docteur Leprohon.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, informant le comité que, pour cause d'absence, il délègue Mgr Joseph-Onésime Routhier pour le représenter à la présente session.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Trois-Rivières, informant le comité que, pour cause d'absence, il délègue le révérend chanoine Richard, pour le représenter à la présente session.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé d'étudier une méthode pour l'enseignement de l'hygiène dans les écoles est adopté :

" Sous-comité chargé d'étudier une méthode pour l'enseignement de l'hygiène dans les écoles.

" Séance du 19 mai, 1892.

" Présents :—Mgr l'archevêque de Cyrène, président ; M. H.-R. Gray, M. le docteur Leprohon et le Surintendant.

" Ce sous-comité recommande que l'hygiène soit enseignée pendant une heure au moins par semaine, dans toutes les écoles de la province ;

" Que l'enseignement de l'hygiène soit donné sous forme d'entretien familial et qu'à la suite de ces entretiens, le titulaire de l'école posera aux élèves qui y auront pris part des questions sur les sujets qui auront été traités pendant cet entretien ou ceux qui l'auront précédé."

" (Signé)

" L. N. Arch. de Cyrène."

Le rapport qui suit du sous-comité chargé d'étudier un mode de distribution du fonds de l'Education supérieure est adopté :

" Sous-comité chargé de la distribution du fonds de l'Education supérieure.

" Séance du 19 mai, 1892.

" Présents :—L'honorable L.-F.-R. Masson, président ; Mgr l'archevêque de

" Cyrène, M. H.-R. Gray et le Surintendant.

" L'honorable M. Gédéon Ouimet, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, rapporte progrès et demande autorisation de siéger de nouveau et de faire rapport à une session ultérieure du comité catholique.

" (Signé)

" L.-R. Masson,
" Président."

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe est adopté :

" Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

" Séance du 20 mai, 1892.

" Présents : Son Eminence le cardinal Taschereau, président ; Mgr l'évêque de Sherbrooke. M. P.-S. Murphy et le Surintendant.

" ORDRE DU JOUR :

I. " Révision des livres de classe.

II. " Série de livres de lecture français-anglais, publié par la Compagnie Copp Clark, de Toronto, composée des volumes qui suivent :

1. " Le premier livre de lecture," en deux parties, édition de 1890 ;

2. " Le second livre de lecture," édition de 1890 ;

3. " Le troisième livre de lecture " édition de 1890 ;

III. " A New Practical Arithmetic," par le Rev. J.-L.-H. Roy, imprimée par John Lowell & Son, Montréal, édition de 1892.

IV. " L'arithmétique des commençants," 1ère partie, par B. Lippens, imprimée par Eusèbe Sénécal & Fils, Montréal, édition de 1890.

V. " Eléments de physique, de chimie et de cosmographie," par Ed. Rousseau, publiés par J.-A. Langlais, Québec, édition de 1892.

VI. " Registre et journal d'appel," préparé par M.-T. Stenson, inspecteur d'écoles.

VII. " Petit traité de solfège," par M. Charles Labelle.

“ Approuvés à l'exception des numéros II et V. La traduction française du numéro II n'est ni exacte ni régulière.

“(Signé)

“ E. A. Card. TASCHEREAU.

“ Arch. de Québec.”

La revision faite comme suit par ce sous-comité de la liste des livres de classe est aussi adoptée :

“ Les livres suivants sont retranchés de la liste des livres approuvés pour les écoles catholiques de la province :

“ Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire,” par F.-E. Juneau.

“ Lectures instructives et amusantes,” en manuscrit, par F. P. B.

“ Le premier livre de l'enfance,” par Poitevin.

“ Nouveaux éléments de la civilité chrétienne,” publiés par Charles Delagrave & Cie.

“ Syllabaire,” par MM. Juneau et Lacasse, Québec, 1868.

“ Le livre des enfants,” par J.-B. Côté.

“ Les petites fleurs de poésie,” par le révérend M. Nantel.

“ First Book for the use of Schools,” publié par J. Lovell.

“ Murray's Spelling Book.”

“ The British American Reader,” par Borthwick.

“ The Metropolitan Illustrated Speller,” publié par D. et J. Sadlier & Cie.

“ The Metropolitan Speller and Pictorial Definer,” par les mêmes.

“ The Metropolitan First, Second, Third and Fourth Readers,” par les mêmes.

“ Word Expositor and Spelling Guide,” par George Coutie, 1863.

“ The Four Seasons, being a new No 3 Nelson's School Series.”

“ The Catholic School Book.”

“ Andrew's Dramatic Reader.”

La série des “ Cours de grammaire de Julien,” et les exercices.

“ Grammaire française élémentaire,” par F. P. B.

“ La grammaire du premier âge,” par Poitevin.

“ La grammaire élémentaire,” par le même.

“ La Grammaire complète,” par le même.

“ Grammaire de Bonneau et Lucan, revue par M. Michaud.”

“ La Grammaire française,” par J.-A. Lévesque.

“ Petit traité de grammaire anglaise,” par Chs. Gosselin, Québec.

“ Grammaire pratique de la langue anglaise,” par Sadlier, Paris, 1858.

“ Manuel d'anglais—grammaire et thèmes,” par le même.

“ The Edinburgh High School French Grammar,” par Ch. Schneider, 1866.

“ Traité d'analyse grammaticale,” par F. P. B.

“ Traité d'analyse logique,” par le même.

“ Cours complet de dictées,” par le même.

“ Cours gradué,” par le même.

“ English Word-Book, a manual exhibiting the structure and etymology of English Words,” by John Graham, 1863.

“ Manuel d'anglais, thèmes et syntaxe,” par Sadlier, Paris, 1840.

“ Cours de versions anglaises,” par le même. 1857.

“ Exercices anglais, ou cours de thèmes gradués,” par le même, 1857.

“ Manuel d'anglais, cinquième partie, leçons de littérature française,” par le même, Paris, 1841.

“ Manuel d'anglais, sixième partie, leçons de littérature anglaise,” par le même, Paris, 1841.

“ Manuel classique de conversation française et anglaise,” par le même, Paris, 1855.

“ The Edinburgh French Conversation Reader,” par Ch. Schneider, 1866.

“ The Edinburgh High School French Manual,” par Ch. Schneider, 1867.

“ Histoire sainte, par demandes et réponses, suivie d'un abrégé de la vie de N.-S. Jésus-Christ,” imprimé chez T. Cary, Québec.

“ Histoire ecclésiastique,” par Drioux.

“ Tableaux historiques,” par Chevalier de Zaba.

“ History of Canada,” par J. Roy, 1864.

“ A School History of Canada and of the other British North American Provinces,” par J. G. Hodgins.

“ Pinnock's Goldsmith' Catechism of the

- History of England," publié par Lovell, Montréal.
- "Pinnock's Improved Edition of Goldsmith History of England," par W. C. Taylor, publié par Lovell, Montréal, 1859.
- "Abrégé de la Géographie moderne," publié par la Société d'éducation de Québec.
- "La Géographie moderne," de M. l'abbé Holmes.
- "Géographie de MM. Montpetit et Devisme."
- "Abrégé de Géographie," par F.-X. Toussaint, première édition.
- "Lovell's General Geography," par J.-G. Hodgins, Montréal, 1861.
- "Modern School Geography and Atlas," par James Campbell.
- "Arithmétique de Bouthillier," publiée par M. Crémazie.
- "Cours d'arithmétique commerciale," imprimé chez Eusèbe Sénécal, Montréal, 1863.
- "Cours d'Arithmétique commerciale," par M. d'Ayres.
- "Traité élémentaire d'arithmétique," par F.-X. Toussaint.
- "Traité élémentaire d'arithmétique," par L.-H. Bellerose.
- "Cours de tenue des livres," par M. D'Ayres.
- "Cours de tenue des livres en partie double et en partie simple," imprimé par Eusèbe Sénécal, Montréal, 1861.
- "Arithmetic of the Irish National Series," publiée par Lovell, Montréal, 1860.
- "Walkingham's Arithmetic."
- "Elementary Arithmetic in Decimal Currency," par John Herbert Sangster.
- "Treatise on Practical Mathematics," par Th. R. Johnson, Montréal.
- "Précis élémentaire d'histoire naturelle," par Zeller.
- "Traité d'agriculture pratique," par J.-F. Perreault, Montréal, 1858.
- Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable Juge Jetté, il est résolu :
- "Que ce Comité ayant été informé qu'une ASSOCIATION D'ÉDUCATION DE LA PUISSANCE DU CA-

"NADA a été organisée en juillet 1891, déclare qu'il verrait avec plaisir les instituteurs et les institutrices catholiques de la province de Québec en faire partie ;

"Que le Surintendant prépare une circulaire qui sera adressée aux autorités scolaires de la province et aux membres du personnel enseignant pour les engager à prendre part à l'exposition scolaire organisée par l'ASSOCIATION D'ÉDUCATION, qui se tiendra à Montréal, du 5 au 8 du mois de juillet prochain, ce comité croit devoir faire observer cependant que l'époque fixée pour obtenir la participation de nos écoles à cette exposition n'est pas suffisamment longue pour leur permettre d'y figurer avec autant d'avantage que si elles avaient le temps nécessaire pour s'y préparer."

L'honorable M. Masson donne les deux avis de motion qui suivent :

"Qu'une somme de \$ (dont le montant sera fixé après discussion) soit mise à la disposition du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour être distribuée en primes d'encouragement ou en gratifications parmi les instituteurs et les institutrices laïques les plus méritants, sous tels règlements que le Conseil pourra adopter."

"Qu'aucune personne ne peut enseigner dans une école ou toute autre maison d'éducation subventionnée par le gouvernement sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours sans lequel elle est appelée à enseigner ;

"Que toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de ans devra obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement."

Il est résolu que les honorables MM. Masson, Bossé et Langelier feront partie du sous-comité chargé de l'administration du fonds du Comité catholique, en remplacement de sir N.-F. Belleau et des honorables Routhier et Mercier.

Sur proposition de l'honorable F. Langelier, il est résolu : Que le bureau d'examinateurs de Kamouraska soit transféré à Fraserville."

Le Comité recommande : 1. " Que le révérend David-O.-R. Dufresne soit nommé membre du bureau d'examineurs du Lac St-Jean, en remplacement du révérend M. Bruno-E. Leclerc."

2. " Que le révérend M. Gérard des Finances, soit adjoint comme membre actif du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine."

3. " Que le révérend M. Onésime La-voie soit nommé membre du bureau d'examineurs du Saguenay, en remplacement du révérend M. C.-L. Parent."

Le comité recommande que le docteur Brennan soit nommé professeur à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal, en remplacement de feu M. de Bonpart, avec un traitement annuel de six cents piastres (\$600) ; et que le traitement de M. le docteur Chabot, professeur à la même institution, soit augmenté de deux cents piastres (\$200).

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, le comité recommande :

" Que MM. Joseph-Onésime Thibault, Louis-Hector Bellerose, Marie-Joseph Curot et Joseph-Zoël Dubeau soient recommandés au gouvernement pour être nommés inspecteurs d'écoles pour les districts d'inspection nouvellement établis par le comité catholique, avec un traitement de huit cents piastres (\$800) par année ;

" Et que les traitements de MM. les inspecteurs d'écoles Désiré Bégin et Pierre-Ferdinand Béland soient portés à neuf cents piastres (\$900) respectivement."

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable H. Archambault, il est résolu :

" Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique approuve cordialement l'idée d'étendre l'enseignement universitaire tel que suggérée dans le mémoire lu à la Société royale du Canada par M. l'abbé Laflamme, et qu'il verrait favorablement toute mesure adoptée par le gouvernement, les municipalités ou les particuliers en vue d'assurer cette extension."

L'honorable F. Langelier donne l'avis de motion qui suit :

" Dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et des institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts."

" Ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournies à l'inspecteur par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

" L'inspecteur d'écoles recevrait trois piastres (\$3.00) pour les deux jours de conférences.

" Dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse.

" L'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence à interroger les instituteurs et les institutrices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun d'eux.

" Des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant : 1. qu'ils ont assisté aux séances ; 2. qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données. Ces conférences ne coûteraient pas plus de \$3,600 par année."

L'honorable M. Masson donne avis de motion qu'il proposera la nomination d'un inspecteur général des écoles, conformément aux décisions de ce Comité en date du 24 et du 25 septembre 1890.

Le Comité adopte la résolution suivante, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable juge Jetté :

" Que ce Comité reconnaît toute l'importance qu'il y a pour la province de Québec de prendre part à l'Exposition

de Chicago de 1893 ; qu'il recommande très fortement à toutes les maisons d'éducation de répondre à l'appel qui leur a été adressé par le Surintendant, d'y participer en exposant les travaux des professeurs et les devoirs des élèves tels qu'ils se font habituellement, afin de bien faire connaître notre système d'enseignement, la manière de le mettre en opération et les résultats qu'il produit ; qu'il est excessivement important, tant au point de vue national qu'au point de vue religieux, qu'il n'y ait pas d'abstentions, afin que l'on se fasse connaître de la manière la plus avantageuse possible ; et qu'une copie de cette résolution soit transmise par le Surintendant au gouvernement et aux diverses institutions scolaires de la province."

Lecture du projet de loi qui suit au sujet de l'École polytechnique :

LOI POUR REFONDRE ET AMENDER LE CHAPITRE CINQ DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, ET POUR INCORPORER L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Attendu qu'il est désirable de refondre et d'amender le chapitre huitième du titre cinq des statuts refondus de la province de Québec, afin de mieux favoriser le développement et le progrès de l'École polytechnique ;

Attendu que pour assurer et garantir à la dite École, le bénéfice exclusif de tout ce qui pourra être fait ou donné en sa faveur, tant de la part du gouvernement que d'autre part, il importe de créer une corporation qui aura la propriété absolue de tous les biens appartenant à la dite École.

En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

2223. L'École polytechnique est incorporée sous le nom de "La corporation de l'École polytechnique," et la dite corporation se compose :

1o. Du principal et des professeurs actuels de l'École polytechnique, et de toutes les personnes qui pourront par

la suite devenir professeurs de la dite École, suivant le mode établi par la présente loi pour la nomination du principal et des professeurs ;

2o. De trois ingénieurs diplômés de l'École polytechnique, demeurant à Montréal, choisis en dehors du corps des professeurs, lesquels seront élus par les élèves diplômés de la dite École, résidant dans la province de Québec, et qui auront accompli les conditions imposées par les règlements ; le vote sera pris en assemblée générale, ou au moyen d'un bulletin envoyé par la poste ;

3o. De deux membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, demeurant à Montréal, choisis par le dit Comité ;

4o. Du président du Bureau des Commissaires d'Écoles catholiques romains de la cité de Montréal.

Le principal et les professeurs de l'École polytechnique, les membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et le président du Bureau des Commissaires d'Écoles catholiques romains de la cité de Montréal, cesseront de faire partie de la dite corporation, le jour qu'ils seront remplacés en leur qualité officielle ; les trois ingénieurs seront nommés pour trois ans, et, en cas de mort ou d'absence de la province, remplacés par la corporation, pour le temps de leur mandat.

Le principal de l'École polytechnique est président de droit et la corporation ainsi que la commission administrative, et comme tel a, sur toute question, en cas d'égalité de voix, un second vote ou vote prépondérant.

La signature du président suffira pour toutes les affaires légales de la corporation et de la commission administrative.

2223a. La corporation aura le droit d'acquérir et de posséder, par don, par legs ou par achat, des biens mobiliers et immobiliers, et de faire à l'égard de ces biens tous les actes d'un propriétaire.

2223b. La corporation aura aussi le pouvoir d'ester en justice, d'emprunter, de signer, endosser, accepter et négocier des billets promissoires, lettres de change et autres effets de commerce, ou d'y être partie à un titre quelconque, et possède-

ra en outre tous les droits et pouvoirs qui appartiennent en général aux corporations en autant que le présent acte n'y déroge pas.

2223c. Tous les biens acquis et à acquérir et tous les revenus qui en proviendront seront la propriété exclusive de la corporation et devront être employés uniquement aux fins de la dite corporation.

2223d. Le revenu net des propriétés immobilières de la corporation, possédées pour des fins de revenu, ne devra pas dépasser vingt-cinq mille piastres par année.

2223e. La corporation de l'Ecole polytechnique a le pouvoir de faire des règlements :

1o. Pour définir les devoirs et les fonctions des professeurs et des autres employés, et pour fixer leur traitement ;

2o. Pour la régie de l'Ecole, la conduite des élèves et la rémunération payable par eux ;

3o. Pour modifier ou développer le programme actuellement en vigueur de la dite Ecole ;

4o. Pour la régie de ces opérations ou pour aucune autre fin quelconque de la corporation.

Ces règlements, toutefois, n'entreront en vigueur qu'après avoir été sanctionnés par Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, Vice-Chancelier Apostolique de l'Université Laval, et par le Conseil universitaire de la dite Université.

2224. Le principal et les professeurs actuels de l'Ecole polytechnique, savoir : Urgel Eugène Archambault, principal, Emile Balète, Charles Albert Pfister, Joseph Haynes, Joseph Emile Vanier, Frédéric André, Saluste Duval, Alexandre Bonnin, professeurs, continueront d'exercer leurs fonctions de principal et de professeurs aussi longtemps qu'ils n'auront pas été révoqués suivant la dispositions de la présente loi, ou que leur démission n'aura pas été régulièrement acceptée.

2224a. La nomination du principal et professeurs de l'Ecole sera faite, par la dite corporation, à la majorité des voix des membres présents, suivant les règle-

ments qui pourront être adoptés à cet égard.

La nomination ainsi faite devra être ratifiée par l'Archevêque de Montréal, et une fois ratifiée, soumise au Conseil universitaire de l'Université Laval, et la nomination ne sera définitive qu'à dater de cette acceptation.

2224b. Les professeurs de l'Ecole polytechnique pourront être démis pour cause, par le vote des deux tiers de tous les membres de la corporation ; mais cette révocation devra aussi être approuvée par l'Archevêque de Montréal, et par le Conseil universitaire de l'Université Laval. A partir de cette approbation, le professeur révoqué cessera d'être membre de la corporation.

2224c. Le quorum des assemblées de la corporation sera de cinq membres.

2224d. Le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal aura le droit d'assister à toutes les assemblées de la corporation et de la commission administrative avec voix consultative.

2224e. L'exécution des règlements qui seront adoptés par la corporation, conformément à la présente loi, sera confiée à une commission administrative, laquelle sera composée :

1o. Du principal de l'Ecole polytechnique ;

2o. D'un professeur de la dite Ecole nommé par ses collègues ;

3o. De l'un des trois ingénieurs, membres de la corporation de l'Ecole polytechnique, nommé par ses collègues ;

4o. De l'un des membres du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, désigné par le dit Comité ;

5o. Du président du Bureau des Commissaires d'Ecoles catholiques romains de la cité de Montréal.

La commission administrative rendra compte à la corporation tous les ans, ou plus souvent si elle en est requise.

2225. L'Ecole polytechnique est placée sous le contrôle de l'Université Laval et annexée à la faculté des arts à Montréal, suivant les dispositions de l'acte 50 Vict. chap. 21, section 1.

2226. Vu les services rendus par l'Ecole polytechnique et le besoin que le pays a d'une telle institution, la dite Ecole re-

cevera, du fonds de l'éducation supérieure, une allocation annuelle de dix mille piastres.

2227. Il est fait, chaque année, au Surintendant de l'Instruction publique un rapport contenant :

1o. Le cours suivi à l'École et les modifications ou développements apportés au programme ;

2o. Le nombre et le classement des élèves ;

3o. L'état des collections, instruments, laboratoire et bibliothèque ;

4o. Le chiffre des recettes et des dépenses de l'École. (50 V. c. 21, s. 4.)

2228. L'Université Laval, conformément à sa charte, délivre aux élèves de l'École polytechnique, le diplôme d'ingénieur civil, d'ingénieur de mines, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur industriel, ou d'autres diplômes suivant le cours spécial suivi par chacun d'eux.

Il est fait mention dans le diplôme, que l'élève a subi ses examens pendant le cours, d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, avec grande distinction, ou avec la plus grande distinction, selon les réglemens d'ordre intérieur de l'École. (50 V. c. 21, ss. 6 et 7.)

2229. Les noms des élèves diplômés sont publiés dans la *Gazette officielle* de Québec, avec mention de la note méritée par chacun d'eux et établie sur la moyenne générale des notes conservées pendant le cours. (50 V. c. 21, s. 8.)

2230. Les termes employés dans l'article 2228 pour le classement des diplômes, doivent être entendus comme suit :

1o. Le diplôme d'ingénieur civil est délivré à l'élève capable de diriger et exécuter tous les travaux d'art et de construction à la surface du sol ;

2o. Le diplôme d'ingénieur des mines est délivré à l'élève capable de diriger et exécuter tous les travaux de découverte, d'extraction et d'exploitation des minerais et des minéraux, ainsi que de leur transformation en métaux utiles ;

3o. Le diplôme d'ingénieur mécanicien est délivré à l'élève capable de dessiner, combiner et construire des engins et des machines employés dans l'industrie ;

4o. Le diplôme d'ingénieur industriel est délivré à l'élève capable d'appliquer

les principes de la physique et la chimie à la production et à la manufacture. (50 V. c. 21, s. 9)

2230a. Rien de contenu dans la présente loi n'aura pour effet d'affecter les pouvoirs, droits ou privilèges accordés à l'Université Laval par la charte royale de Sa Majesté la Reine Victoria, en date du 8 décembre 1852, ni par la constitution de *Jam dudum*, en date du 2 février 1889.

2230b. Le chapitre huitième du titre cinq des statuts refondus de la province de Québec, contenant les articles 2228 à 2230 inclusivement, est abrogé et remplacé par la présente loi qui viendra en force le jour de sa sanction.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable H. Archambault, le Comité adopte la résolution suivante :

“ Que ce Comité approuve le projet de loi concernant l'École polytechnique de Montréal qui vient de lui être soumis, et il suggère que la somme provenant des cinq pour cent retenus sur la part des catholiques du fonds de l'Éducation supérieure pour l'achat de livres écrits et publiés dans la province, soit convertie en une subvention additionnelle qui sera ajoutée à la somme de six mille piastres (\$6,000), que l'École polytechnique reçoit déjà sur le fonds de l'Éducation supérieure, et que la balance qu'il faudra pour compléter les dix milles piastres demandées pour le soutien de cette institution importante soit prise sur le dit fonds de l'Éducation supérieure.”

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par M. Eugène Crépeau, il est résolu :

“ Que le Comité ayant pris en considération la requête qui lui a été communiquée de la part de l'honorable Secrétaire provincial au sujet de l'opportunité d'augmenter les taxes scolaires de la cité de Montréal, regrette de n'être pas en possession de renseignements suffisants pour qu'il lui soit possible d'exprimer une opinion.”

La considération d'une demande de paiement d'arrérages de subvention qui

a été faite au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les municipalités de Saint-Athanase et de la ville d'Îberville, est remise à la prochaine séance.

Le Comité autorise l'école modèle des garçons de Fraserville, sous la direction des Frères des Écoles chrétiennes, à prendre le titre d'ACADÉMIE.

Le Comité s'ajourne.

MÉMOIRE DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONT-RÉAL, AU SUJET DE L'AUGMENTATION DE LA TAXE SCOLAIRE.

Aux contribuables de la cité de Montréal.

MESSIEURS,

Deux questions principales s'imposent à la considération de ceux qui sont chargés de la direction des écoles dans une municipalité : les BESOINS et les MOYENS.

I

LES BESOINS.

Les besoins sont multiples, mais ils peuvent se réduire à trois, savoir :

- 1o Le nombre d'enfants à instruire ;
- 2o Les maisons d'écoles à construire et à entretenir ;
- 3o Le personnel enseignant à payer.

1o Le nombre des enfants catholiques en âge de fréquenter les écoles à Montréal peut s'évaluer à au moins.....	25,000
le nombre des enfants inscrits dans les écoles des Commissaires catholiques en 1890-91, était de.....	13,537

il reste donc..... 11,463
qui fréquentent les grands pensionnats et les nombreux externats qui ne sont pas sous le contrôle du Bureau, ou bien qui ne peuvent pas être admis aux écoles, faute de place pour les recevoir.

2o Les maisons d'écoles à construire et à entretenir.

Les Commissaires possèdent 9 écoles dans lesquelles se trouvent 90 classes qui sont fréquentées par 3965 élèves,—moyenne par classe, 44 élèves.

Les autres écoles sous le contrôle du Bureau ne sont pas sa propriété ; elles sont au nombre de 27, contenant 178 classes, dans lesquelles se trouvent 9572 élèves,—moyenne par classe, 54 élèves.

En résumé, il y a dans les 36 écoles sous le contrôle du Bureau, 268 classes et 13,537 élèves, ce qui donne une moyenne générale de plus de 50 élèves par classe.

Plusieurs de ces écoles sont vieilles et auraient besoin d'être reconstruites, ou du moins réparées, afin d'offrir aux maîtres et aux maîtresses qui y enseignent, ainsi qu'aux élèves qui les fréquentent, l'avantage de vivre conformément aux lois de l'hygiène.

3o Le personnel enseignant.

Le personnel enseignant payé par le Bureau des Commissaires se résume comme suit :

55 Instituteurs religieux,
 137 Institutrices religieuses,
 72 Instituteurs laïques,
 55 Institutrices laïques,

En tout, 319 Instituteurs et Institutrices.

II.

LES MOYENS.

Dans une municipalité scolaire, la somme mise à la disposition des commissaires doit être proportionnée au nombre d'enfants à instruire et non pas à la valeur de la propriété; car, en général, on doit admettre que la fortune, dans les familles, est en raison inverse du nombre d'enfants.

Examinons les recettes et les dépenses du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques de Montréal, d'après l'état financier publié par le dit Bureau, pour 1890-91 :

Dépenses générales.....	\$155,934 99	
Moins argent en caisse.....	3,209 12	
		\$152,725 87

RECETTES

De la taxe scolaire.....	\$ 99,053 32	
Du fonds des écoles communes.....	11,762 38	
Du fonds de l'éducation supérieure.....	1,334 00	
De la rétribution mensuelle.....	11,154 57	
Des inscriptions, arrérages, Acad. Com.....	419 15	
Des loyers de maisons.....	1,066 57	
Reçu par anticipation pour payer l'excédent des dépenses sur les recettes.....	27,935 88	
		\$152,725 87

Sur la somme de \$27,935.88, reçue par anticipation, \$12,463.24 ont été employées en construction et ameublement; l'excédent réel des dépenses sur les recettes est donc de \$15,472.64.

Si des dépenses générales.....		\$152,725 87
l'on retranche les intérêts et le fonds d'amortissement.....	\$ 37,196 51	
les sommes payées pour construction et ameublement...	12,463 24	
l'octroi de l'école des Juifs espagnols et portugais.....	1,759 84	
achat de livres pour la bibliothèque.....	380 74	
		\$ 51,800 33

Le montant net pour le maintien et le soutien des écoles, frais d'administration, etc., sera de.....		\$100,925 54
Avant de répartir cette somme entre 13,538 élèves qui ont fréquenté les écoles, l'année dernière, il faut ajouter le montant de la rétribution mensuelle payée dans les écoles octroyées, et qui est laissée entre les mains des directeurs et directrices pour l'entretien de leur école respective, soit.....		\$ 18,477 53

Ensemble..... \$119,403 07

Le coût de chaque élève dans les écoles sous le contrôle du Bureau, est donc de

\$8.82, lorsque dans les écoles de Toronto, chaque élève coûte \$15.55, et dans les écoles protestantes de Montréal, \$15.09.

D'après l'état qui précède, il est bien établi que les moyens ne sont pas proportionnés aux besoins ; il faut donc que quelque chose soit fait pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Commission. Ce résultat peut être obtenu de deux manières ; en réduisant les dépenses ou en augmentant les revenus. Or, comme les dépenses ne peuvent être réduites qu'en fermant des écoles, et, en fermant aussi l'oreille aux nombreuses et justes demandes qui lui sont faites de toute part, le Bureau des Commissaires n'a pas cru devoir prendre la responsabilité de retrancher ou de refuser le pain de l'intelligence à un si grand nombre d'enfants ; voilà pourquoi il s'adresse à la législature pour demander l'augmentation du taux de la taxe scolaire, qui est beaucoup moins élevé à Montréal que dans la plupart des autres municipalités de la province.

En consultant le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour la province de Québec (1889-90), il est facile de constater que le taux de la taxe scolaire dans les différentes municipalités, est généralement beaucoup plus élevé qu'à Montréal : jetons un coup d'œil sur les municipalités environnantes :

Montréal.....	2 millins	St-Gabriel.....	2½ millins
Hochelaga.....	2½ "	St-Henri.....	5 "
Maisonneuve.....	2½ "	Lachine (village).....	6 "
Ste-Cunégonde.....	3½ "		

Ces taux sont approximatifs, parce que le rapport du Surintendant ne fait pas mention du taux de la taxe, mais du montant qui est entré dans la caisse des commissaires mis en regard de la valeur de la propriété.

A Toronto le taux de la taxe scolaire est de 3.09 millins.

Aux Etats-Unis, la taxe scolaire fait généralement partie de la taxe municipale ; en divisant le montant payé par la municipalité, pour le soutien des écoles, par l'évaluation totale de la propriété, nous trouvons les taux suivants, pour les villes ci-dessous mentionnées :

Baltimore.....	2½ millins.	Cambridge (Mass.).....	4 millins.
Boston.....	2½ "	Springfield.....	4 "
Pittsburg.....	2½ "	Lowell ".....	4 "
Détroit (Mich.).....	2½ "	Worcester ".....	4 "
Albany.....	3 "	St-Louis (Miss.).....	4 "
Toledo (Ohio).....	3 "	Philadelphie.....	4 "
New York.....	3½ "	Buffalo.....	4½ "
Fall River.....	3½ "		

Il est à remarquer que ces taux ne sont que pour le soutien des écoles ; les constructions scolaires étant faites généralement aux frais de la ville, tandis qu'à Montréal la Commission scolaire est obligée de pourvoir au soutien, à la construction et à l'entretien des écoles, avec une taxe bien inférieure à celle payée à Toronto et dans les grandes villes des Etats-Unis, uniquement pour le soutien des écoles.

La plupart de ceux qui s'opposent à l'augmentation de la taxe, reconnaissent que les moyens ne sont pas proportionnés aux besoins ; mais ils s'attaquent au système qui aurait besoin d'être changé, parce que :

- 1° Les assemblées des Commissaires ne sont pas publiques ;
- 2° L'argent du public est dépensé sans contrôle ;
- 3° Les Commissaires auraient dû s'adresser à la Corporation avant de demander l'augmentation de la taxe au Gouvernement.

1° Le public n'est pas admis aux assemblées des Commissaires parce que l'article 2024 des S. R. P. Q. décrète que " les séances des Commissaires ne sont pas

publiques, mais ceux-ci peuvent y admettre les personnes qui désirent y assister pour affaires," ce qui a toujours été fait.

2° L'argent du public est dépensé sans contrôle.

Examinons si cette plainte est fondée :

Les Commissaires d'écoles sont tenus de rendre compte au Gouvernement de leurs recettes et de leurs dépenses, deux fois par année ; de plus, en addition au rapport semi-annuel qu'ils sont tenus de faire, ils sont obligés d'adresser au Gouvernement et aux contribuables, un rapport annuel de toutes leurs recettes et dépenses, lequel doit avoir trait à l'instruction publique et aux statistiques. Ce rapport a été régulièrement fait tous les ans, adressé au Gouvernement, publié dans le *Journal de l'Instruction publique* et dans le rapport annuel du Surintendant. De plus, le Bureau le fait parvenir aux échevins de la cité de Montréal et à la presse, qui peut le publier en tout ou en partie.

3° Les Commissaires auraient dû s'adresser à la Corporation avant de demander l'augmentation de la taxe au Gouvernement.

Ni le Bureau des Commissaires, ni la Corporation, n'ont le droit de changer le taux de la taxe scolaire à Montréal : c'est le Gouvernement seul qui a ce pouvoir ; voilà pourquoi les Commissaires, voyant que les revenus étaient insuffisants, se sont adressés directement au Gouvernement, et non pas à la Corporation qui a tort de se trouver froissée de ce procédé.

Il est donc établi que les Commissaires d'écoles ont respecté la loi en tous points ; ce respect de la loi a toujours été leur ligne de conduite et le sera encore dans l'avenir, quelques modifications que le Gouvernement juge à propos d'apporter.

Nous avons l'honneur d'être,

Messsieurs les Contribuables,

Vos très humbles serviteurs.

A. L. SENTENNE, P. S. S., Président ;
L. D. A. MARÉCHAL, V. G ;
ÉCHEVIN R. PRÉFONTAINE, M. P. ;
A. S. HAMELIN,
J. H. SEMPLE,
F. L. BÉRIQUE,

Commissaires
d'écoles.

COLLÈGE
DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Montréal 5 Mai 1892.

FRANÇAIS.

Examinateurs { H. ASPINALL HOWE, M. A., LL. D.
L'ABBÉ VERREAU, LL. D.
L'ABBÉ LAFLAMME, S. Th. D.
H. PETRY, M. A.

TÉLÉMAQUE, V.

a) De tous côtés, nous remarquons des villages bien bâtis, des bourgs qui égalent des villes, et des villes superbes. b) Nous ne trouvons aucun champ où la main du diligent laboureur ne fût imprimée : les ronces, les épines, et toutes les plantes qui occupent inutilement la terre, sont inconnues

en ce pays. c) Nous considérons avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages le long des ruisseaux ; les moutons paissant sur le penchant d'une colline ; les vastes campagnes couvertes de jaunes épis, riches dons de la féconde Cérés.

10. L'expression de tous côtés (a) peut-elle s'écrire au singulier ?

20. De quel mot village (a) est-il le diminutif ?

30. Pourquoi dans fût imprimée (b), fût est-il à l'imparfait du subjonctif, et imprimée au féminin ?

40. Moutons (c) est-il sujet ou régime ? Motivez votre réponse.

50. Pourquoi paissant (c) est-il au singulier ?

60. Qu'est-ce que Cérés ?

FABLES DE LAFONTAINE.

7 Analysez la fable *Les Membres et l'Estomac* (livre III, fable 3e). Donnez-en la morale et faites voir si elle s'applique ou non à l'état social actuel.

LE BOURGEOIS GENTILHOMME.

8 Dans la scène (acte I, sc. 4e) où les

maîtres de M. Jourdain se prennent de querelle, qu'est ce qui rend comique le rôle du maître de Philosophie ?

SCÈNES V ET VI.

a) *M. Jourdain*.—Oh ! battez-vous tant qu'il vous plaira ; je n'y saurais que faire, et je n'irai pas gêner ma robe pour vous séparer. Je serais bien fou de m'aller fourrer parmi eux pour recevoir quelque coup qui me ferait mal.

b) *Le maître de Philosophie*.—Venons à notre leçon.

c) *M. Jourdain*.—Ah ! Monsieur, je suis fâché des coups qu'ils vous ont donnés.

d) *Le Maître de Philosophie*.—Cela n'est rien. Un philosophe sait recevoir comme il faut les choses ; et je vais composer contre eux une satire du style de Juvenal, qui les déchirera de la belle façon,..... Que voulez-vous apprendre ?

e) *M. Jourdain*.—Tout ce que je pourrai, car j'ai toutes les envies du monde d'être savant ; et j'enrage que mon père et ma mère ne m'aient pas fait bien étudier dans toutes les sciences, quand j'étais jeune.

9 Quels sentiments M. Jourdain manifeste-t-il (a) ? sont-ils conformes au rôle que Molière lui fait jouer ? Motivez votre réponse.

10 Analysez *battez-vous, il vous plaira* (a) et *m'aient* (d).

11 Quels espèces de mots sont *bien* (a), *notre* (b), *rien* (d) ?

12 Faites voir s'il y a une différence de signification entre *je n'y saurais que faire* (a) et *je ne saurai que faire* ; entre *étudier dans toutes les sciences*, et *étudier toutes les sciences*.

13 Ne serait-il pas mieux d'écrire *quelques coups* (a) ? Pourquoi ?

14 Que signifie *tant* (a) ? *je suis fâché* (c) ? *de la belle façon* (d) ?

15 Dans quel sens le verbe *déchirer* (d) est-il employé ?

16 Quel est l'antécédent de *qui* (d) ?

17 Expliquez et justifiez les expressions "une satire *du style...*" (d) ; "j'enrage *que mes parents...*" (d).

18 Indiquez l'expression vulgaire dont M. Jourdain se sert dans l'un des passages ci-dessus, et donnez la raison qui en justifie ou en condamne l'emploi.

(For English Speaking Candidates.)

N. B. Candidates are requested to leave a margin at every page, and to write in a legible and correct manner.

Translate into English as far as : Elle avait su (3).

1 Cette femme était belle comme une déesse ; elle joignait aux charmes du corps tous ceux de l'esprit ; elle était enjouée, flatteuse, insinuante. 2 Avec tant de charmes trompeurs, elle avait, comme les si-

rènes, un cœur cruel et plein de malignité ; mais elle savait cacher ses sentiments corrompus par un profond artifice. 3 Elle avait su gagner le cœur de Pygmalion par sa beauté, par son esprit, par sa douce voix et par l'harmonie de sa lyre. 4 Pygmalion, aveuglé par un violent amour pour elle, avait abandonné la reine Tophia, son épouse. 5 Il ne songeait qu'à contenter les passions de l'ambitieuse Astarbé : l'amour de cette femme ne lui était guère moins funeste que son infâme avarice.

1 What are the masculine forms of *cette, belle, flatteuse, insinuante* (1), *douce* (3), *ambitieuse* (5) ?

2 To what parts of speech belong *ceux, femme, comme, joignait* (1), *avec, tant, corrompus* (2) ?

3 Conjugate in the present, perfect and future tenses the verbs *joindre, son-ger, faire, savoir*.

3 What are the feminine forms of *ceux* (1), *cruel, plein* (2), *aveuglé, violent* (4), *lui* (5) ?

5 How do verbs agree with their subject ? Give a few examples.

6 Name all the active verbs to be found in the three first phrases, and say to what conjugations they belong.

7 How are the conjugations distinguished ?

8 Parse the following proposition : *Elle joignait aux charmes du corps tous ceux de l'esprit*.

What can you say of Pygmalion ?
Translate into French.

EMPLOYMENT OF TIME.

Time is precious, life is short, and therefore not a single moment should be lost. It is a universal maxim that idleness is the mother of vice, and nothing can be so detestable as the sluggard. Cato the censor use to say, there were but three actions of his life that he regretted. The first was, having revealed a secret to his wife ; the second, that he had once gone by sea when he might have gone by land ; and the third, the having passed one day without doing any good.

LATIN.

1. Traduisez :

A. Virgil Aen. II. 403—412.

Ecce treheatur passis Primaia virgo

Crinibus a templo Cassandra adytisque Minervæ,
Ad cœlum tendens ardentia lumina frustra ;
Lumina, nam teneras arcebant vincula palmas.

Non tulit hanc speciem furiatâ mente Corcebus,
Et sese medium iniecit moriturus in agmen.
Consequimur cuncti, et densis incurrimus armis.
Hic primum ex alto delubri culmine telis
Nostrorum obruimur, criturque miserrima cædes,
Armorum facie, et Graiarum errore jubarum.

B. Horace, Odes III., VII. 1-8.

Quid fies, Asterie, quem tibi candidi
Primo restituent vere Favonii,
Thyna merce beatum,
Contrantis juvenem fide,

Gygen? Ille Notis actus ad Oricum
Post insana Capræ sidera, frigidas
Noctes non sine multis
Insomnis lacrimis agit.

C. Cesar I., 31.

Et concilio dimisso idem principes civitatum, qui
ante fuerant, ad Caesarem reverterunt, petierunt-
que, uti sibi secreto in occulto de sua omniumque
salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata, sese
omnes fientes Caesari ad pedes projecerunt: Non
minus se id contendere et laborare, ne ea, quae
dixissent, enuntiantur, quam uti ea, quae vellent,
impetrarent; propterea quod, si enuntiatum esset,
summum in cruciatum se venturos viderent.

II Analysez: *Moriturus, merce, liceret, dixissent, ea.*

III. Donnez les temps primitifs de: *Pungo, strepo, demo, pasco, sono.*

IV. Déclinez *senez, supellex*, et mettez au Comparatif et au Superlatif: *diu, ultra, prope.*

V. Quelle différence de signification y a-t-il entre le singulier et le pluriel de: *copia, aedes, vis littera?*

VI. Traduisez en latin: La 24ème Légion, 31 Décembre, deux milles, deux camps, Il le fit lui-même.

BELLES-LETTRES.

1. Qu'est-ce qu'on entend par siècle, quand on dit: *Siècle de Périclès, etc.*?

2. Qu'est-ce que l'épopée? Quelle espèce de style lui convient?

3. *Principaux poèmes épiques.* Indiquez-en le titre et le sujet. Donnez le nom et le pays de l'auteur. Dites dans quel ordre on les place ordinairement, et pourquoi.

4. *Discours:* Principales parties,—règles des mœurs,—ordre des preuves.

5. Quel est le poète tragique français qui se rapproche le plus de Shakespeare? Motivez votre réponse.

1. What is understood by the term *age or century*, when we say: *The age of Pericles, etc.*?

2. What is an epic poem? What style is best adapted to it?

3. *The principal epic poems:* Give the title and subject of each. Name the author of each and to what country he belonged. In what order are they ordinarily placed? And why?

4. *Orations:* The principal parts,—the moral rules,—the order of proofs.

5. What French tragic poet compares the best with Shakespeare? Give reasons.

HISTOIRE.

I. Expliquez les mots suivants: Archon, Olympiade, Quæstor, Spolia, Opima, La loi Agraire.

II. Donnez les dates et les points principaux de: Magna Charta (La Grande Charte), Le Traité de Brétigny, Petition of Rights (Pétition des Droits), Edit de Nantes, Le Traité d'Utrecht.

III. Donnez quelques notes sur Pontiac, Bigot.

PHILOSOPHIE.

1. Définir les expressions suivantes: idée, extension et compréhension des idées, jugement médiat et immédiat, syllogisme simple et conditionnel, vertu cardinale, pouvoir exécutif et judiciaire.

2. Enoncer et démontrer les règles qui se rapportent aux termes du syllogisme, avec exemple pour chacune d'elles.

3. Réfuter le système de Lamennais sur le critérium de vérité.

4. Dieu ne veut pas le mal physique *per se*, mais il peut le vouloir *per accidens*.

5. Dans quelles conditions est-il permis de défendre sa vie même en tuant son adversaire?

6. Dans quelles conditions la guerre est-elle licite?

GEOGRAPHIE.

1. Donnez quelques détails sur les villes suivantes: Trois Rivières, Chicoutimi, Toronto, Halifax, Boston, Florence, le Caire et Calcutta.

2. Quelles sont les principales rivières de l'empire d'Allemagne, des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud?

3. Où se trouve Malte? A qui appartient-elle?

4. Quelles sont les bornes des pays suivants: Roumanie, Hongrie, Empire du Maroc, Bavière, Suisse et Brésil?

5. Où se trouvent les îles suivantes: Java, Bornéo, Iles Philippines, Iles Sandwich et Nouvelle-Zélande? A quelles puissances européennes appartient-elles?

1. Give some particulars on the fol-

lowing cities: Three Rivers, Chicoutimi, Toronto, Halifax, Boston, Florence, Cairo and Calcutta.

2. Which are the principal rivers of Germany, of the United States and of Southern America?

3. Where is Malta? To whom does it belong?

4. Which are the boundaries of the following countries: Roumania, Hungary, Morocco, Bavaria, Switzerland and Brazil?

5. Where are the following islands; Java, Borneo, Philippine Islands, Sandwich Islands and New-Zealand? To what countries of Europe do they belong?

ARITHMÉTIQUE.

N. B.—Les réponses, sans les opérations, ne seront pas acceptées, ni pour l'Arithmétique ni pour l'Algèbre.

1. Soustraire 0.8548375 de 1, et diviser le reste par 1.659.

2. Un train sur le chemin de fer parcourt 14 $\frac{1}{2}$ verges dans une seconde. On demande combien cela fait de milles (1760 verges) par heure.

3. Une livre *Avoir du poids* (16 onces) pèse 7000 grains, et une livre *Troy* (12 onces) pèse 5,760 grains. Quelle fraction décimale d'une livre *Troy* est 10 $\frac{2}{7}$ onces *Avoir du poids*?

4. En combien d'années un capital de \$2,750, augmenté de ses intérêts, deviendra \$3,437.50, à un taux de 6 $\frac{1}{2}$ pour cent, intérêt simple?

5. Un marchand fruitier a acheté des pommes sur le pied de 11 pour 10 cents. Il les a vendues 10 pour 11 cents. Démontrez qu'il a fait un bénéfice de 21 pour cent sur le prix de l'achat.

N. B.—Answers without the work will not count either in Arithmetic or Algebra.

1. Subtract 0.8548375 from 1, and divide the remainder by 1.659.

2. A railway train is running at the rate of 14 $\frac{1}{2}$ yards in a second. How many miles an hour is that?

3. A pound *Avoir du poids* is 7000 grains, and a pound *Troy* 5760 grains. What decimal fraction of a pound *Troy* is 10 $\frac{2}{7}$ ounces *Avoir du poids*?

4. In what time will \$2750 amount with its interest to \$3437.50 at 6 $\frac{1}{2}$ simple interest?

5. A fruit dealer buys apples at the rate of 11 for 10 cents, and sells them at the rate of 10 for 11 cents. Shew that he makes a profit of 21 per cent on his outlay.

ALGÈBRE.

1. Soustraire $(a-b)(b+c)$ de $(b-c)(c+a)$.

2. Diviser $x^5 - 11x - 10$ par $x^2 - x - 2$.

3. Faire l'addition des fractions $\frac{x+}{x-a}$,

$$\frac{x-a}{x+a} \text{ et } \frac{x^2-5a^2}{x^2-a^2}$$

4. Résoudre l'équation :—

$$\left. \begin{aligned} \frac{x+y}{5} - \frac{2y-x}{4} &= 35 - \frac{x}{3} \\ \frac{x}{2} - 8 &= \frac{y}{4} + 12 \end{aligned} \right\}$$

5. Un marchand a acheté une caisse d'oranges à raison de 20 cents la douzaine. Il en a trouvé 6 de gâtées, et il a vendu le reste 2 pour 5 cents, ayant fait, en tout, un bénéfice de \$1.05. On demande le nombre d'oranges qu'il y avait dans la caisse.

1. Subtract $(a-b)(b+c)$ from $(b-c)(c+a)$.

2. Divide $x^5 - 11x - 10$ by $x^2 - x - 2$.

3. Add together the fractions $\frac{x-a}{x+a}$,

$$\frac{x+a}{x-a} \text{ and } \frac{x^2-5a^2}{x^2-a^2}$$

4. Solve the equation :—

$$\left. \begin{aligned} \frac{x+y}{5} - \frac{2y-x}{4} &= 35 - \frac{x}{3} \\ \frac{x}{2} - 8 &= \frac{y}{4} + 12 \end{aligned} \right\}$$

5. A dealer buys a box of oranges at rate of a dozen oranges for 20 cents. He finds 6 of them spoiled and sells the rest at rate of 2 for 5 cents, making thereby a profit of \$1.05 on the whole. How many oranges were there in the box?

GEOMETRIE.

1. Démontrer que les angles opposés au sommet sont égaux.

2. Qu'appellez-vous angles alternes-internes, alternes-externes et correspondants?

3. Tout rayon perpendiculaire à une corde divise cette corde et l'arc sous-tendu en deux parties égales.

4. A quoi est égale la somme des angles intérieurs d'un polygone? Démontrer la réponse.

5. Comment se calcule la surface d'un trapèze, des polygones réguliers et d'un secteur de cercle?

6. Qu'appellez-vous triangles et polygones semblables?

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONT- RÉAL

SÉANCE DU 27 AVRIL DERNIER

Présents: M. l'abbé Verreau, président ;
MM. R. Bellemare, L.-W. Marchand, U.-
E. Archambault, J.-O. Cassegrain.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Bellemare informe la société que les démarches qu'il a faites auprès des autorités municipales de cette ville, au sujet du monument destinée à rappeler l'origine de Montréal, auront tout probablement un heureux résultat, la plupart des échevins se montrant favorables à la chose.

Il demande que la Société fasse dresser un plan du monument, et qu'elle en envoie une copie à l'hôtel de ville.

Il prie M. le président de vouloir bien s'occuper des inscriptions qui devront être mises sur le monument.

M. Marchand présente un état des finances de la Société, lequel est unanimement approuvé.

Puis la séance est ajournée.

J.-O. CASSEGRAIN,
Sous-secrétaire.

Pédagogie et Enseignement.

DE LA SINCÉRITÉ ENVERS LES ENFANTS.

L'influence de la vérité du caractère sur l'ensemble de la conduite est si grande, qu'il semble inutile de la signaler. L'enchaînement du vice et de la fausseté est inévitable. On s'apprend d'abord à dissimuler parce qu'on a fait le mal ; on continue à faire le mal parce qu'on a appris à dissimuler. Personne ne conteste ces observations, ce sont maximes reconnues. Chacun sait que la sincérité est une vertu garant de toutes les autres ; mais ce qu'on ne sent pas assez dans l'éducation, c'est à quel point la possession de cette vertu est d'un intérêt pressant et immédiat pour chaque élève.

C'est un sens à former que celui de la vérité. On ne saurait trop tôt faire comprendre à l'enfant que ses paroles doivent s'accorder avec les faits plutôt qu'avec ses désirs ou ceux des autres. Un autre soin plus doux, et aussi important à prendre, c'est celui d'attirer sa confiance. Tâchez d'obtenir l'aveu de ses petites fautes, et récompensez toujours sa candeur par le plus entier pardon. Il faut se garder de tendre aux enfants le moindre piège. Jamais on ne doit les interroger sur leur sagesse passée, jamais sur les faits qu'ils pourraient nier ou sur les sentiments qu'ils pourraient cacher ; jamais encore sur la conduite des autres enfants, ou sur celle des domestiques. Pourquoi les exposer à trahir ? pourquoi placer leur fragile vertu entre la délation et le mensonge ?

Mais l'essentiel de beaucoup, c'est d'être parfaitement vrais nous-mêmes. Tous les autres intérêts doivent être sacrifiés à celui de la vérité. Tromper un enfant, c'est non seulement lui donner un pernicieux exemple, c'est nous perdre auprès de lui pour l'avenir, c'est renoncer à l'éducation entière dont nous ne pouvons plus être les instruments. Comment ne sent-on pas que notre crédit sur l'esprit des enfants ne se fonde que sur la persuasion profonde et intime que nous sommes incapables de les abuser ? Et qu'on ne pense pas que leur crédulité soit longtemps aveugle ! On ne prend pas même la peine de leur cacher la mauvaise foi avec quelque soin, et l'acte de fausseté que l'on se permet avec eux, les promesses vaines, finissent toujours par être reconnues ce qu'elles sont, et font époque dans leur esprit.

Les enfants qui n'ont jamais été trompés croient à des promesses comme à des faits, et un fil suffit pour les conduire. Ont-ils été déçus ? les chaînes ne suffisent plus. Voilà pourquoi l'éducation est dure dans la classe pauvre. Les indigents aiment leurs enfants comme nous, mais ils croient permis de les tromper *pour leur bien*. Hors d'état dès lors de les gouverner par des paroles, ils n'ont de ressources que dans les châtiments ; et bientôt ceux-ci, malgré la progression la plus effrayante, ne produisent plus aucun

effet. Une obstination que l'on ne peut vaincre, provoque bientôt une vraie colère chez des parents trop pleins de leurs passions, et de là une suite de traitements que je me refuse à dépeindre. Le petit malheureux, se voyant livré à un hasard aveugle et impitoyable, renoncer à s'occuper de son avenir. Il prend ses plaisirs à la dérobée, et se renfermant dans un état d'indifférence stupide pour la suite de ses actions, il reste aussi étranger à la moralité qu'à la prudence humaine. (Extrait de *l'Éducation progressive*, par Mme Necker de Saussure.)

BOTANIQUE

FAMILLE DES LINÉES.

Introduction.—Il y a quelques jours, je vous ai distribué des graines pour les semer. Elles doivent être germées. Vous avez remarqué qu'elles ont produit des plantes dicotylédones.

Sujet.—Votre maman vous aura dit, sans doute, que vous semiez des graines de lin. Elle ne se trompait pas. Voici en fleurs la plante que vous avez semée. Je vais vous en donner à chacun un exemplaire, ainsi qu'une autre plante plus petite. La première est une plante cultivée. On l'appelle *lin cultivé*.

Le lin cultivé appartient à l'embranchement des dicotylédones. (1)

La tige du lin cultivé est herbacée.

C'est une plante herbacée.

Il en est de même de l'autre plante que je vous ai donnée, et qui se nomme *lin purgatif*. C'est une plante sauvage, qu'on trouve dans l'herbe des pelouses (2).

Le lin cultivé et le lin purgatif sont de la même famille. Ce sont les seules plantes que vous rencontrerez qui appartiennent à la famille des *linées*.

Remplaçons les mots "lin cultivé" par les mots "linées," et orthographions en conséquence.

1. Les mots en italique sont écrits au tableau.

2 Termes à expliquer.

FAMILLE DES LINÉES.

Les linées appartiennent à l'embranchement des dicotylédones. Ce sont des plantes herbacées.

Examinons la disposition des feuilles dans les deux plantes. Le lin cultivé a des feuilles alternes ; celles du lin purgatif sont opposées. Les plantes de cette famille peuvent donc avoir leurs feuilles alternes ou opposées.

Les linées..., à feuilles alternes ou opposées.

Prenez en main le lin cultivé, pour examiner sa fleur. Elle est d'un beau bleu, tandis que celle du lin purgatif est blanche.

Nous allons étudier tour à tour les diverses parties de la fleur du lin cultivé.

Détachons les sépales. Nous pouvons le faire facilement, parce qu'ils ne sont pas soudés ; ils sont libres. Il en est de même dans le lin purgatif.

Les linées..., à cinq sépales libres.

Passons à l'examen de la corolle. Otons les pétales un à un. De même que les sépales, ils sont libres au nombre de cinq. La même chose existe pour le lin purgatif.

Les linées..., à cinq pétales libres.

A présent, comptons les étamines de la fleur dépourvue du calice et de la corolle. Servez-vous de votre canif, pour les bien distinguer. Nous en comptons dix. Attention ! Ces dix étamines ne sont pas semblables. En effet, il y en a cinq dépourvues d'anthères (1), et par conséquent stériles (1). Les cinq autres sont fertiles (2). Il en est de même de toutes les plantes de la famille des linées.

Les linées..., à dix étamines, cinq fertiles et cinq stériles.

Je vais vous donner à chacun une plante de lin cultivé en graines. Le fruit est arrondi. On a donné aux fruits ainsi conformés le nom de *capsules*. Le fruit du lin cultivé est aussi une capsule.

Les linées..., le fruit est une capsule.

1 Les étamines stériles sont même souvent complètement avortées.

2 Faire remarquer aux élèves que les différentes parties des divers organes se comptent toutes par cinq.

Recueillez les graines qui se sont échappées. Elles sont tout à fait semblables à celles que vous aviez semées.

IV. *Résumé.*— Famille des linées.

Les linées font partie de l'embranchement des dicotylédones.

Ce sont des plantes herbacées; — à feuilles alternes ou opposées; — à calices à cinq (1) sépales libres; — à corolles à cinq pétales libres; — à dix étamines, cinq fertiles et cinq stériles; — le fruit est une capsule.

V. *Propriétés et usages.* — Comme vous le savez, sans doute, la tige du lin cultivé fournit le fil qui sert à fabriquer la toile fine.

C'est aussi avec du fil de lin qu'on coud nos habits. Dans une prochaine leçon je vous ferai voir les divers états par lesquels passe le lin pour devenir de la toile (1).

C'est principalement dans les Flandres qu'on cultive le lin par grandes quantités. Par conséquent, c'est là aussi qu'on rencontre l'industrie de la fabrication des toiles fines.

Avec la farine de graine de lin cultivé on prépare les cataplasmes (2) émollients (2). En décoction (2), les graines donnent une boisson contre la dysenterie (2).

Des graines du lin cultivé, on extrait une huile de première qualité. Cette huile a de nombreux usages: 1^o Mélangée à la couleur, elle est employée pour la peinture à l'huile. Pour la faire sécher promptement, on y ajoute de la litharge de zinc (3); — 2^o elle entre dans la composition de l'encre d'imprimerie; — 3^o la toile cirée est de la toile fortement imbibée (2) d'huile de lin, ce qui la rend imperméable (2). Le lin purgatif jouit de propriétés purgatives (2).

VI. *Conclusion pratique.* — Le lin cultivé exige un terrain bien préparé et chargé d'engrais. Étant une plante très délicate, il demande à être sarclé avec le plus grand soin. Sinon, les mauvaises

herbes ne tarderaient pas à prendre sa place et à le faire périr.

VII. *Devoir.* — 1^o Placer dans l'herbier: a) les diverses parties de la fleur du lin cultivé; b) la plante elle-même avec des fleurs et des capsules; c) le lin purgatif; —

2^o Transcrire le résumé de la leçon dans le cahier à ce destiné.

3^o Faire une phrase avec chacun des mots suivants: cultivé, libré (1), stérile, délicat. — La même chose avec les mots ayant une signification contraire.

TABLEAU

Famille des Linées.

Linées.	{	Plante-type	{ Lin cultivé.
		Caractères.	{ Plantes herbacées; feuilles alternes ou opposées; calice à cinq sépales libres; — corolle à 5 pétales libres; — dix étamines, 5 fertiles et 5 stériles - fruit étant une capsule
	1. Lin	{	cultivé x. purgatif x.

(La Gymnastique scolaire.)

ZOOLOGIE.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES MAMMIFÈRES ET LES OISEAUX.

1

LE CHIEN

— Le chien est un animal domestique. Son corps est couvert de poils. Il marche sur quatre pattes. Ses petits naissent vivants, et il a des mamelles pour les allaiter. Pour cette raison, on dit que le chien est un mammifère. Sa bouche est garnie de dents. Comme l'homme, le chien respire par les poumons, qui se trouvent aux deux côtés du cœur. Une membrane, appelée diaphragme, sépare les poumons et le cœur de l'abdomen.

LE CHEVAL; — LE LIÈVRE; — LA TAUPE

Comme pour le chien, en laissant plus de latitude aux élèves.

1 Le lin dans ses divers états préparatoires doit se trouver au petit musée industriel de l'école.

2 Termes à expliquer.

3 La litharge est de l'oxide de plomb cristallisé. — Montrer cette substance aux élèves.

1 Dans ce cas, le contraire de libre est soudé

Ces animaux sont des mammifères.

Le renard, le chat, la chèvre, etc., sont des mammifères.

Caractères des Mammifères.

1^o Les Mammifères ont le corps généralement couvert de poils ; 2^o le plus grand nombre marchent sur quatre pieds, et vivent sur la terre ; 3^o leurs petits naissent vivants et ils ont des mamelles pour les allaiter ; 4^o leur bouche est garnie de dents ; 5^o ils respirent par des poumons placés aux deux côtés du cœur ; 6^o le cœur et les poumons sont séparés de l'abdomen par une membrane appelée diaphragme.

LE MOINEAU

Le moineau est un oiseau. Son corps est couvert de plumes. Ses membres supérieurs sont transformés en ailes. Le moineau vole, et au repos, il se perche sur les toits ou sur les arbres. Il se construit un nid, où il dépose ses œufs, desquels sortiront de jeunes oiseaux, après qu'ils auront été couvés. Sa bouche est terminée par un bec, qui remplace les dents. La respiration du moineau a lieu dans toutes les parties du corps, et même dans les os, qui sont creux. Il peut voler très longtemps parce que son diaphragme n'est qu'à l'état rudimentaire.

LA PIE ; — LA POULE ; — LE CANARD.

Exercices analogues au précédent.

Le moineau, la pie, la poule, le canard, etc., sont des oiseaux.

Caractères des Oiseaux.

Les oiseaux ont : 1^o le corps couvert de plumes ; 2^o leurs membres supérieurs transformés en ailes, ce qui leur permet de voler ; 3^o ils pondent des œufs d'où les petits éclosent ; 4^o leur bouche est terminée par un bec qui remplace les dents ; 5^o leur respiration a lieu dans toutes les parties du corps, même dans les os ; 6^o ils n'ont qu'un diaphragme très rudimentaire.

II.—Canevas au Tableau.

Mammifères.	}	1. Corps couvert de poils.
		2. Quatre pieds pour la marche.
		3. Petits naissent vivants. — Mamelles pour les allaiter.
		4. Bouche garnie de dents.
		5. Respiration par des poumons placés aux deux côtés du cœur.
		6. Diaphragme séparant le cœur et les poumons de l'abdomen.
Oiseaux.	}	1. Corps couvert de plumes.
		2. Membres supérieurs transformés en ailes pour le vol.
		3. Œufs d'où sortent les petits.
		4. Bouche terminée par un bec.
		5. Respiration dans toutes les parties du corps.
		6. Diaphragme presque nul.

III. — Rédaction orale, au moyen de canevas, et écriture au tableau par les élèves, en épelant les mots difficiles et appliquant les règles grammaticales.

IV. — Différences entre les Mammifères et les Oiseaux.

Les mammifères (1) ont le corps couvert (2) de poils ; celui des oiseaux est garni (2) de plumes. Le corps des mammifères repose sur quatre (2) pieds, tandis que les membres supérieurs (2) des oiseaux (2) sont transformés en ailes.

Les petits des uns (2) naissent vivants, et leurs mères ont des mamelles (1) pour les allaiter (1) ; ceux des autres (2) sortent d'un œuf (2) pondu et couvé par la mère.

La bouche des mammifères est garnie de dents (2) ; celle (2) des oiseaux est terminée par un bec.

La respiration des mammifères se (2) fait par des poumons placés aux deux côtés du cœur ; celle des oiseaux dans toutes (2) les parties du corps, même (2) dans les os qui sont creux.

Le cœur et les poumons des mammifères séparés (2) de l'abdomen (1) par le diaphragme (1) ; cette (2) membrane est presque nulle chez les oiseaux.

V. — Réflexions. — La nature prévoyante a constitué parfaitement tous les êtres pour l'usage auquel elle les a destinés.

VI. — Devoir. — Rédaction au moyen du canevas au tableau.

J. C.—La Gymnastique scolaire

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE
RÉCITATION

I

LA POUPEE

Ermance avait reçu, le premier jour de l'an,
Une poupée au moins haute comme elle,
Et dont le teint lustré, fait de rouge et de blanc,
De la nature offrait une image fidèle ;
Son ceil d'émail parlait, puis c'étaient ces atours
Dont la beauté fera ses plus chères amours,
Toujours !

Le chapeau frais à la mine coquette,
Les gants glacés, la blanche colletterie,
L'ample robe à volants et le mantelet noir !
L'enfant prend la poupée, et du matin au soir,
Joyeuse, avec elle babille,
Puis l'habillement et la déshabille,
L'appelant du doux nom de fille ;
Et quand du jour rapide ont cessé les clartés,
La fait coucher à ses côtés,

Cela dura bien une semaine ;
Mais au bout de ce temps Ermance vient en peine
Trouver sa mère et dit : — Assurément,
Elle est belle, chère maman,

Mais elle ne dit rien ; c'est inutilement
Qu'à lui parler, moi, je me lasse ;
De cette sottise-là que veut-on que je fasse ?

— Mon enfant, que ceci te serve de leçon,
Dit la dame, ce n'est pas tout d'être jolie,
Et par ces atours embellie ;
Il faut, il faut encore être instruite et polie,
Avoir formé son cœur, éclairé sa raison ;
Afin que quelque jour un mari, tout de bon,
Ne dise : Mon attente, hélas ! fut bien trompée ;
Je n'épousai qu'une poupée

P.-A. DUFAU.

II

LA HARPE MAGIQUE

Parmi les saules, à la brune,
Sur la rive d'un noir torrent,
Dont le clair rayon de la lune
Caressait le flot murmurant,
Une harpe était suspendue,
Vibrant sous d'invisibles doigts.
Harpe d'or ! s'il t'eût entendue,
Un ange eût envié ta voix !

Attiré par cette harmonie,
Suave comme un chant des cieux,
Un étranger, fatal génie,
Passait alors silencieux.
Il vint dans le bocage sombre,
Sous les coups de sa rude main,
Comme des étoiles dans l'ombre,
Les chants s'éteignirent soudain !

Hélas ! sous cette forte étreinte,
La harpe d'or se détendit :
Il en jaillit comme une plainte
Qui longtemps au loin s'entendit.
Cette douleur, douleur suprême,
Pleine de sons triste et doux,
Eût attendri cet homme même,
Si son cœur n'eût été jaloux !

Ces voix par les airs envolées
Jamais plus ne nous reviendront ;
Les jours ni les nuits étoilées
Jamais plus ne nous les rendront !

C'est en vain qu'une main amie
Cherche à réveiller ses accords ;
La harpe demeure endormie
Près du torrent aux sombres bords !

Regarde ! l'instrument sonore
Que tes doigts viennent d'outrager,
Sans toi nous charmerait encore,
Imprudent et fol étranger !
Pleure ! et suivant une autre voie,
Oh ! puisses-tu te repentir :
C'est un malheur, c'est une joie,
Que tu voulais anéantir !

J. LENOIR

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE
USUELLE

I

Il est plus aisé de dompter des peuples que de dompter une passion : la morale même des païens en est convenue.—Les hypocrites vantent avec un visage immobile leur douleur profonde, hé ! croient-ils qu'on puisse en imposer par le sentiment ?—Le plaisir corrompt le cœur par le vice ; l'adulation achève de le fermer à la vertu.—On ne tient plus à l'honneur et au devoir dès qu'on ne tient plus à la vérité, qui seule honore l'homme et qui est la base de tous les devoirs.—Nous sommes responsables envers nos parents, nos amis et les étrangers même, de toutes nos actions.—Je ne croirais que les choses se fussent passées de la sorte, si des personnes graves ne l'attestaient.—Les seules conquêtes utiles, celles qui ne laissent aucun regret, sont celles qu'on a faites sur l'ignorance.—Qu'on cherche dans la physique les raisons les plus ingénieuses pour expliquer la révolition de la terre autour du soleil, toutes ces raisons, supposé même qu'elles soient vraies, se tournent en preuve de la divinité.—La loi de l'Évangile est la loi de tous les Etats ; plus même la naissance nous élève au-dessus des autres hommes, plus la religion nous fournit des motifs de fidélité envers Dieu.—La vie étant remplie d'embûches, si les amis nous manquent, la raison même nous engage à nous en entourer.—L'homme, qui est fait pour connaître et pour servir Dieu, est le plus favorisé des êtres de la création.—La religion est la fin de tous les desseins de Dieu sur la terre : tout ce

qu'il a fait ici-bas, il ne l'a fait que pour elle ; tout doit servir à l'agrandissement de ce royaume de Jésus-Christ.—L'église n'opposa jamais aux persécutions que la patience et la fermeté ; sa foi fut le seul glaive avec lequel elle vainquit les tyrans.—Les gens de bien sont la seule source du bonheur et de la prospérité des Etats : c'est pour eux seuls que Dieu accorde aux peuples l'abondance et la tranquillité.

II

La vertu et le vice ont des fins bien différentes : celui-ci mène à la mort, celle-là conduit à la vie.—L'illusion des avarès est de prendre l'or et l'argent pour des biens.—Le bonheur chancelle quand il ne s'appuie pas sur la vertu.—Si vous faites le bien, les méchants le nieront ; si vous faites du mal, ils le publieront.—Le mensonge est comme une blessure : quoiqu'elle guérisse, la cicatrice se voit toujours.—Toute autre morale que la morale chrétienne est une philosophie toute pure, une probité toute païenne.—L'espoir d'une vie future est une grande consolation pour les hommes vertueux.—La vraie doctrine ne craint que de n'être pas assez connue ; plus on l'approfondit, plus on s'y attache ; de quelque côté qu'on l'envisage, elle est toujours également belle, également sainte ; on en voit sortir de toutes parts l'ordre, la paix et la charité.—C'est surtout en observant les suites de l'erreur qu'on apprend à aimer la vérité.—Bien que la méchanceté obscurcisse le flambeau de la vérité, elle ne l'éteint pas.—Celui-là est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, n'a pas de langage pour en parler.—La résignation allège l'infortune ; la plainte en aggrave le poids.—La vérité n'a pas été donnée à l'homme seulement pour être sa lumière : la Providence a voulu qu'elle fût pour lui dès ici-bas l'unique moyen de bonheur.—Tel blâme les frais qu'on a faits pour le recevoir, qui ne laisse pas de manger plus que les autres.—L'expérience achetée est bien la meilleure, pourvu qu'elle ne coûte pas trop cher.—Les opinions tranchantes abondent dans un siècle où l'on ne doute de rien.

III

Nous ne pouvons voir que dans le passé, et nous regardons toujours dans l'avenir.—Le contraire des bruits qui courent est souvent la vérité.—Sois muet quand tu as donné, parle quand tu as reçu.—Il n'est pas prudent d'empêcher ce qu'on aurait dû défendre d'abord.—Une larme qui sort est une douleur de moins.—Quand on veut plaire dans le monde, il faut se résoudre à se laisser apprendre beaucoup de choses par des personnes qui les ignorent.—Aimer sa patrie, c'est faire tous ses efforts pour qu'elle soit redoutable au dehors et tranquille au dedans.—Un des plus doux sentiments, et peut-être le seul qui appartienne à l'âme, c'est l'amitié.—Le temps efface bien des peines qu'on croyait éternelles.—La tendresse d'une mère est un bien qu'il est difficile de perdre, même quand on cesse de le mériter.—Quand les torts sont des deux côtés, les querelles durent longtemps.—On connaît les bonnes sources dans la sècheresse, et les bons amis dans l'adversité.—Agir pendant la colère, c'est s'embarquer pendant l'orage.—Employer son argent à faire le bien, c'est le placer à haut intérêt.—Les systèmes sont des béquilles à l'usage des impotents.—Le poète ne doit avoir qu'un modèle, la nature ; qu'un guide, la vérité.—Si les hommes ne se flattaient pas les uns les autres, il n'y aurait guère de société.—L'innocence est une goutte d'eau dans le monde ; le repentir est l'océan qui l'enveloppe et qui le sauve.—Commençons par admirer ce que Dieu nous montre, et nous n'aurons plus le temps de chercher ce qu'il nous cache.—Il n'y a pas un acte de dévouement, pas un acte d'amour, pas un acte honorable ou saint qui n'ait été d'abord un acte de foi.—Il est plus facile de démolir que de bâtir.—Les nuages qui flottent au ciel sont moins dociles au souffle des vents que la volonté ne l'est au souffle des passions qui l'agitent à leur gré.

IV

IMMENSITÉ DE L'ESPACE

La vitesse seule de la lumière peut nous donner une idée de l'immensité de

l'espace. Si nous n'apercevons le soleil que huit minutes après qu'il s'est levé à l'horizon, c'est que la lumière met ce temps à parcourir cent trente-six millions de kilomètres : un boulet de canon mettrait dix-huit ans et demi à faire la même route. Cependant, quelque prodigieux que vous paraisse l'éloignement du soleil, tâchez d'imaginer celui de l'étoile fixe la plus rapprochée, dont la lumière reste six années avant d'être aperçue de la terre. Il y a donc six ans que les rayons qui entrent dans vos yeux pour y représenter cette étoile en sont partis ; et si la destruction de l'étoile était possible, vous en verriez encore la lumière six années après que le Créateur l'aurait anéantie. Que s'il a plu à l'Eternel de créer des étoiles mille fois plus éloignées, quels qu'en soient l'éclat et la grandeur, nous ne pouvons les apercevoir encore, parce qu'il ne s'est pas écoulé six mille ans depuis la création. Il est donc des soleils invisibles dont nos arrière-neveux contempleront la lumière. Quel grand, quel beau sujet de méditation sur l'immensité de l'espace, et sur la durée des temps que les globes mesurent dans leur marche silencieuse ! (Th. Lepetit.)

V

IMPRESSIONS DE LA NATURE SUR L'ESPRIT ET LE CŒUR DE L'HOMME.

Qui sait si, dans la suite des âges, Dieu perfectionnant son œuvre, n'accordera pas à l'homme des sensations nouvelles pour son intelligence et pour son cœur ; peut-être alors sera-t-il encore plus impressionné des beautés de la nature et des charmes du printemps ? Son âme élevée par la prière et moins soumise à ses liens matériels, sentira plus directement les merveilles qui l'entourent ; la nature, plus belle à ses yeux, lui montrera, sous des couleurs plus pures, le songe de la vie, le repos du tombeau et le réveil de l'éternité.

Si votre cœur est endurci, si les maux de vos semblables et les souffrances des animaux n'excitent ni votre générosité ni votre pitié, ne venez point respirer dans les campagnes l'air parfumé du printemps. L'égoïsme a desséché vo-

tre âme. Vous ne jouiriez pas des sites enchanteurs que la lumière du matin colore de ses teintes les plus pures ; vous ne verriez ni les pompes du soleil couchant, ni ses rayons de pourpre, ni ses franges dorées ; le concert des oiseaux ne réveillera pas chez vous le sentiment du bonheur, ni les doux souvenirs, ni le gracieux espoir ; la fleur sera terne et décolorée, la verdure sans fraîcheur ; le bleu d'un ciel sans nuages ne vous conduira pas aux douces rêveries de l'âme ; le printemps ne vous appartient pas.

Mais vous dont le cœur généreux a soulagé les infortunes de l'hiver, vous dont les seuls regards portent à l'affligé la consolation ou l'espoir, vous qui partagez les souffrances de tout ce qui est malheureux, vous ne resterez pas insensible aux splendeurs du printemps ; c'est pour vous que la brise agite le feuillage et transporte l'encens des fleurs ; c'est pour vous que le ciel est azuré, que le soleil émaille les prairies de fleurs nouvelles ; à vous s'adressent les hymnes et la mélodie des oiseaux : jouissez en paix, c'est le bonheur des anges, la volonté de Dieu ! (Henri Lecoq.)

PHRASES A CORRIGER

1o Nous les avons entendu affirmer sans déguisement leurs convictions, sachant bien le mal qu'ils faisaient à ce qui avait été leur parti, mais se consolant en songeant au bien qu'ils faisaient à leur province.

2o Cette vie, nous ne l'acquerrons que par la centralisation de nos forces, et au sacrifice de cette nationalité individuelle sur laquelle viennent se heurter sans cesse les préjugés toujours naissant de race et d'origine.

3o Tout ce qu'il y a d'élégant, d'aimable et d'intelligent, ou tout au moins, pour ne rien exagérer, une grande partie de la société Montréalaise, s'était donnée rendez-vous au Cercle Villemarie.

4o Jamais le peuple le vrai, celui qui ne confond pas patriotisme avec politique, n'a accepté cette division ; il est resté canadien, ne consentant à se dire canadien-français que pour affirmer son origine de-

vant ceux qui voudraient qu'il l'oublie ou la nie.

5o L'une de ces cartouches n'étant pas tombée à l'endroit où il la jetait, il la reprit pour la lancer de nouveau, avant qu'il n'ait eu le temps l'explosion se produisit.

6o Il faudrait que les journaux se chargent de leur expliquer la situation, et les journaux, presque tous à la solde d'Israël, s'efforcent au contraire de tout embrouiller et de tout cacher.

7o Quelle influence a exercé sur les événements contemporains cet ordre si puissamment constitué et qui a résisté à tant d'attaques ?

8o Enfin, l'homme étant un agent dont l'action s'étend sur tout ce qu'il peut atteindre, il a le pouvoir de modifier une foule d'êtres et de se modifier lui-même.

CORRECTIONS

1o Nous les avons entendus affirmer sans déguisement leurs convictions. Ils savaient bien le mal qu'ils faisaient à ce qui avait été leur parti ; mais ils s'en consolent en songeant au bien qu'ils faisaient à leur province.

2o Cette vie, nous ne l'acquerrons que par la centralisation de nos forces, et au sacrifice de cette nationalité individuelle sur laquelle viennent se heurter sans cesse les préjugés toujours renaissants de race et d'origine.

3o Tout ce qu'il y a d'élégant, d'aimable et d'intelligent, ou tout au moins, pour ne rien exagérer, une grande partie de la société montréalaise s'était donné rendez-vous au Cercle Villemarie.

4o Jamais le peuple, le vrai peuple, celui qui ne confond pas patriotisme et politique, n'a accepté cette division ; il est resté canadien, ne consentant à se dire canadien-français que pour affirmer son origine devant ceux qui voudraient qu'il l'oublie ou la nie.

5o L'une de ces cartouches n'étant pas tombée à l'endroit où il la voulait jeter, il la reprit pour la lancer de nouveau ; mais avant qu'il en ait eu le temps, l'explosion se produisit.

6o Il faudrait que les journaux se chargeassent de leur expliquer la situation, et les journaux, presque tous à la

solde d'Israël, s'efforcent, au contraire, de tout embrouiller et de tout cacher.

7o Quelle influence a exercée sur les événements contemporains cet ordre si puissamment constitué et qui a résisté à tant d'attaques ?

8o Enfin, l'homme étant un agent dont l'action s'étend sur tout ce qu'il peut atteindre, a le pouvoir de modifier une foule d'êtres et de se modifier lui-même.

EXERCICES DE CALCUL.

I. Un bassin renferme 1,536 litres d'eau. Combien de temps mettra-t-il à se vider s'il perd 930 litres d'eau par heure, tandis qu'une fontaine y verse, également par heure, 802 litres d'eau ? (Porchon, *Notions élémentaires d'Arithmétique.*)

Réponse : 12 heures.

Solution :

Dans 1 heure, le bassin perd $930 - 802 = 128$ litres d'eau.

Il se videra en $\frac{1536}{128} = 12$ heures.

II. Combien de minots d'avoine à 42 centins doit-on donner en échange de 3 caisses de raisin de 26 livres chacune, à 14 centins la livre ?

Réponse : 26 minots.

Solution :

Le contenu des 3 caisses = $26 \times 3 = 78$ lbs.

On donnera en échange $\frac{14 \times 78}{42} = \frac{78}{3} = 26$ minots d'avoine.

III. Combien de livres de beurre à 15 centins la livre recevra-t-on en échange de 25 livres de thé à 48 centins la livre ?

Réponse : 80 livres.

Solution :

$\frac{48 \times 25}{15} = \frac{48 \times 5}{3} = 16 \times 5 = 80$ lbs.

IV. Un courrier part d'une certaine ville avec une vitesse de 12 kilomètres à l'heure. Au bout de 5 heures, un second courrier part de la même ville, et atteint le premier après avoir marché 10 heures. Quelle est la vitesse du second courrier ? (Porchon, *Notions élémentaires d'Arithmétique.*)

Réponse : 18 kilomètres à l'heure.

Solution :

La distance parcourue par le 1er courrier
 $= 12 \times 15 = 180$ kilomètres.

La vitesse du 2d courrier $= \frac{180}{10} = 18$ kilo-
 mètres à l'heure.

V. Combien aura-t-on fait de lieues en 8
 jours, si l'on fait $\frac{3}{4}$ de lieu par heure, en
 marchant 6 heures par jour? (*Journal*
d'Education de Bordeaux.)

Réponse : 36 lieues.

Solution :

On aura fait $\frac{6 \times 8 \times 3}{4} = 6 \times 2 \times 3 = 36$ lieues

VI. Un marchand a 3 pièces de toile : la
 1re a 51 aunes $\frac{2}{3}$, la 2e 45 aunes $\frac{7}{16}$, et la
 3e 49 aunes $\frac{5}{12}$. Il en vend 97 aunes $\frac{1}{3}$.—
 Combien lui en reste-t-il? (*Journal d'Édu-*
cation de Bordeaux.)

Réponse : 49 aunes $\frac{3}{16}$.

Solution :

Le contenu des 3 pièces $= 51\frac{2}{3} + 45\frac{7}{16}$
 $+ 49\frac{5}{12} = 51\frac{32}{48} + 45\frac{21}{48} + 49\frac{20}{48} = 146\frac{25}{48}$ aunes.

Il reste $146\frac{25}{48} - 97\frac{1}{3} = 146\frac{25}{48} - 97\frac{16}{48} = 49\frac{9}{48} = 49\frac{3}{16}$ aunes.

VII. On a 2 pièces de tulle : l'une a 41
 aunes $\frac{5}{8}$, l'autre 49 aunes $\frac{1}{8}$. On vend à 2
 particuliers 10 aunes $\frac{2}{3}$ et 15 aunes $\frac{1}{2}$.
 On fait 5 garnitures de robes qui exigent
 chacune 3 aunes $\frac{1}{2}$.—Combien restera-t-il à
 la pièce? (*Journal d'Education de Bor-*
deaux.)

Réponse : 47 aunes $\frac{23}{48}$.

Solution :

Les 2 pièces contiennent $41\frac{5}{8} + 49\frac{1}{8} =$
 $41\frac{40}{48} + 49\frac{15}{48} = 91\frac{7}{48}$ aunes.

On vend $10\frac{2}{3} + 15\frac{1}{2} = 10\frac{4}{6} + 15\frac{3}{6} = 26\frac{1}{6}$
 aunes.

On emploie pour 5 garnitures de robe $3\frac{1}{2}$
 $\times 5 = 17$ aunes $\frac{1}{2}$.

Il reste $91\frac{7}{48} - (26\frac{1}{6} + 17\frac{1}{2}) = 91\frac{7}{48} -$
 $(26\frac{1}{6} + 17\frac{3}{6}) = 91\frac{7}{48} - 43\frac{4}{6} = 91\frac{7}{48} - 43\frac{32}{48}$
 $= 47\frac{23}{48}$ aunes.

VIII. Un tailleur a acheté 6 aunes $\frac{3}{4}$
 d'étoffe pour 8 gilets ; combien en a-t-il em-
 ployé pour un gilet? (*Journal d'Education*
de Bordeaux.)

Réponse : $\frac{27}{32}$ d'aune.

Solution :

Le tailleur a employé par gilet $\frac{6\frac{3}{4}}{8} = \frac{27}{8}$
 $= \frac{27}{32}$ d'aune d'étoffe.

IX. En marchant 9 heures par jour, on a
 mis 20 jours pour faire une certaine route ;
 combien aurait-t-on mis de jours pour faire
 la même route en marchant 8 heures par
 jour? (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

Réponse : 22 jours $\frac{1}{2}$.

Solution :

$\frac{20 \times 9}{8} = \frac{5 \times 9}{2} = \frac{45}{2} = 22\frac{1}{2}$.

X. 30 hommes ont fait en 18 jours 80
 mètres d'ouvrage ; combien de jours 25
 hommes mettront-ils pour faire le même
 travail? (*Journal d'Education de Bor-*
deaux.)

Réponse : 21 jours $\frac{3}{5}$.

Solution :

$\frac{30 \times 18}{25} = \frac{6 \times 18}{5} = \frac{108}{5} = 21\frac{3}{5}$.

Lecture pour tous.

PHILOGOLOGIE.

D'où vient l'expression TIRER UNE CA-
ROTTE A QUELQU'UN.

Comme *tirer une carotte* signifie :
 obtenir quelque chose par adresse ou par
 ruse (Littre), demander de l'argent sous
 un faux prétexte (Lorédan Larehey),
 conter une histoire mensongère destinée
 à vous attendrir (Alf. Delvau), escroquer

au moyen d'une histoire (Fr. Michel), et et que *tirer une dent* veut dire : escroquer de l'argent à quelqu'un en lui contant une histoire (Alf. Delvau); escroquer (Lorédan Larchey et Littré), je crois pouvoir en conclure que

Tirer une carotte = Tirer une dent.
Carotte = Dent.

Mais comment *carotte* a-t-il pu arriver au sens qu'indique l'égalité précédente, ou, en d'autres termes, comment *tirer une carotte* a-t-il pu se substituer à *tirer une dent* ?

C'est ce que vais essayer d'expliquer.

On lit ce qui suit dans Génin (*Récréations* 1, p. 319) :

“ Le sixième chant du *Malmantile* est célèbre pour une description de l'enfer pleine de verve bouffonne. Parmi les damnés que le poète passe en revue, on trouve un maquignon (un sensale) auquel, en punition de ses mensonges, on a arraché la langue et les dents ; et, attendu que la nature a horreur du vide, on les a remplacés par des carottes, etc.”

Or, le poème héroï-comique en question a dû être lu et relu, car l'auteur Lorenzo Lippi était aussi bon poète que bon peintre. Après le divertissement qu'il trouvait dans cette désopilante lecture, l'Italien aura, dans le langage très familier, adopté le mot *carotte* pour signifier *dent* ; et quand nos soldats de la République sont revenus d'Italie, où *carotte* au sens de *dent* pouvait être populaire depuis plus d'un siècle (Lippi mourut en 1664, et la campagne commença en 1796), ils auront apporté ce mot dans *tirer une carotte*, qui n'était autre que *tirer une dent* légèrement modifiée.

A l'époque où a été publié le *Dictionnaire du bas langage* (1808), la signification de *tirer une carotte* était mal connue, car D'hauteil la définit *tirer les vers du nez*, ce qui est faux ; et, de plus, cette expression était “ basse et tout à fait impopulaire ” comme l'ajoute le même auteur, qualification convenant parfaitement à une locution née récemment au milieu des soldats. N'est-ce pas là une double circonstance qui vient plaider en faveur de l'origine que je donne ?

Quelques-uns ont voulu que ce proverbe

vint de *piantar carota* (planter carotte), expression dont les Italiens se servent au moins depuis le XVII^e siècle, avec la signification de : en faire accroire, en donner à garder. Mais l'existence de l'expression *piantar carota* chez nos voisins ne m'a pas semblé suffisante pour expliquer la nôtre ; car, si notre expression vient de la leur, pourquoi, quand ils disent *planter*, disons-nous *tirer*, un verbe exprimant presque un sens opposé ? Je n'ai jamais vu qu'on eût adopté un proverbe étranger en y changeant ainsi le verbe tout en conservant les autres termes. Il faut nécessairement que *tirer une carotte* vienne d'ailleurs, me suis-je dit, et, après m'être assuré que cette expression n'avait son origine ni en espagnol, ni en anglais, ni en allemand, je lui est trouvé celle qu'on vient de lire. (*Courrier de Vauzelas*, vol. V. p. 17.)

HYGIÈNE.

LA LECTURE EN MANGEANT.

Un groupe de mes lecteurs veut bien me poser une question à laquelle on me prie de répondre aussi longuement que je le pourrai. Il ne s'agit de rien moins que de savoir si manger en lisant ou lire en mangeant n'est pas nuisible à l'estomac.

Un précepte latin, qui s'est profondément incrusté dans ma mémoire, et que notre époque me semble ou complètement avoir oublié ou ne pas savoir appliquer, est celui-ci : *Age quod agis*.

Ces trois petits mots, que je voudrais voir écrits au front de tous nos monuments, ces trois petits mots, dis-je renferment tout un code de philosophie pratique, dont il ne vous serait pas inutile, ô cher lecteur ! de distiller l'essence.

“ Fais ce que tu fais, ” dit le latin.

Et pour traduire en bon français, à l'usage de mes correspondants (comme s'ils ne savaient pas le latin !)

Quand vous mangez, mangez.
Quand vous lisez, lisez.

Que si vous vous livrez à ce dernier

exercice, il ne vous sera défendu de prendre des notes.

Ah ! c'est que la digestion, voyez-vous, est une chose sacrée. Rien ne vaut une bonne digestion, source de toutes les satisfactions humaines. Quant aux mauvaises digestions, qu'à tout jamais le ciel vous en préserve ! Approchez-vous donc de la table, autant que possible, dégagé de tout souci, vierge, si cela se peut encore, de tout apéritif, entouré de bons compagnons peu mélancoliques, et mangez bien. N'avez pas trop vite, buvez sagement, lentement, et vous aurez ainsi comblé de joie votre estomac qui, à son tour, transmettra au cerveau ce bien-être et ces heureuses dispositions.

N'ignorez pas, et pénétrez-vous bien de cette vérité, que, dans des fonctions de cette importance, l'organe qui fonctionne, s'il veut mener à bonne fin son travail, ne doit pas être contrarié par des préoccupations simultanées. Egoïste et féroce, l'estomac veut qu'on s'occupe de lui, de lui seul. Chargé, pour sa part, d'entretenir le cerveau, il est jaloux de le voir partager ses repas et si les deux agissent de *conserve*, comme disent les marins, ils se nuisent mutuellement et finissent par se détruire.

Heureux qui digère bien ! Malheureux celui qui se croit forcé de lire en mangeant ! Non, il n'y est pas forcé. Il y a pis, c'est qu'il est seul, c'est qu'il s'ennuie et qu'il trompe, par l'ingestion d'une prose parfois indigeste, les agacements d'un repas pris dans un pénible isolement.

Et, comme je le disais en commençant, ne vaut-il pas mieux avoir autour de soi de bons et gais compagnons avec lesquels on converse entre chaque morceau, au choc des verres emplis d'un généreux liquide ?

Si vous n'avez pas d'appétit, c'est dans ce spectacle qu'il faut aller en chercher, et non dans les colonnes d'un journal. Comme donnée psychologique, représentez-vous un ménage dont les deux conjoints lisent le journal en déjeunant ou en dinant. Cela ne vous donne-t-il pas, sans autre examen, une note précise de l'état d'âme dans lequel vous surprenez ces deux forçats du mariage ?

Aujourd'hui, il faut bien le dire, peu de personnes savent manger, où la vie brûlée que l'on mène et les sauces épicées que l'on absorbe ont bien vite raison de l'estomac, et, par la même, du cerveau. On satisfait à un besoin, tout simplement, avidement, gloutonnement, pour en avoir plus vite fini, quand on ne se contente pas de grignoter.

La table, à la campagne, est à la fois un plaisir et une distraction. On pense peu, on ne pense pas à lire, mais on suit d'instinct cette bonne loi naturelle qui a assigné à chacun de nos organes, pour son complet fonctionnement, son heure et son moment.

Donc, ô lecteurs ! si vous tenez à avoir l'estomac en joie et le cerveau sain, ne mangez pas en lisant, ne lisez pas en mangeant.

Age quod agis.

DR DEGOIX.

LES LIVRES CLASSIQUES DE M. TOUSSAINT.

A sa dernière réunion, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a retranché de la liste des livres approuvés un grand nombre d'ouvrages classiques vieillis, qui auraient besoin de subir une refonte presque complète. Parmi ces ouvrages, s'en trouvent deux de M. F.-X. Toussaint : *Traité élémentaire d'arithmétique* (1866) et *Abrégé de géographie* (1871).

Beaucoup de gens croient que tous les livres de M. Toussaint sont condamnés. C'est là une erreur : il n'y a que les premières éditions de son *Arithmétique* et de sa *Géographie* qui ont été retranchés du nombre des livres approuvés.

Nous avons sous les yeux la liste officielle des manuels de classe qui sont revêtus de l'approbation du Conseil de l'Instruction publique pour 1892 ; nous y voyons les dernières éditions des ouvrages de M. Toussaint : *Nouveau traité d'arithmétique élémentaire et Abrégé de géographie moderne*.

VARIÉTÉS

Une députation s'est dernièrement rendue auprès du ministre de l'agriculture, pour demander que chaque école du Canada reçoive un exemplaire de l'*Annuaire statistique*, afin de mettre à la disposition des professeurs et des élèves un ouvrage de référence. C'est là une excellente démarche. Les traités de géographie en usage dans nos écoles sont incomplets ou laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et d'un autre côté, les instituteurs, pour la plupart sont peu en moyen de se procurer les documents où ils puissent se renseigner convenablement. L'honorable ministre a promis de prendre la question en sérieuse considération. Suivant nous, le gouvernement ferait bien de fournir gratuitement aux bibliothèques et aux établissements d'éducation un exemplaire de tous les livres bleus que l'on publie tous les ans, et cela, pour l'avantage des maîtres, des élèves et de toute personne qui s'intéresse au mouvement de l'instruction dans notre pays.

Le journalisme aux Etats-Unis.— L'*Almanach des Journaux* de Rowell pour 1892 dit qu'il y a actuellement 18,714 journaux publiés aux Etats-Unis. Sur ce nombre 1,759 sont quotidiens. New-York publie 172 feuilles tous les jours et 1,971 hebdomadaires et mensuelles.

BIBLIOGRAPHIE.

Publications reçues.

Le Journal de l'Instruction publique accuse avec reconnaissance réception des publications suivantes :

Revue universitaire.—Armand Colin et Cie, éditeurs, 5, rue de Mezières, Paris.

Nous avons reçu le premier fascicule de la *Revue universitaire*. Nous détachons du prospectus les alinéas suivants, qui feront connaître à nos lecteurs l'objet et l'importance de cette nouvelle publication :

La *Revue universitaire* paraîtra tous les mois (sauf pendant les vacances) en fascicules d'une centaine de pages. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 10 francs.

Les noms des membres qui composent le Comité directeur suffisent à indiquer de quel esprit cette revue sera inspirée ; elle est destinée à créer un terrain commun pour tous les membres des deux premiers ordres d'enseignement qui s'intéressent à l'amélioration de l'éducation nationale et à lui offrir un moyen d'échanger des réflexions théoriques et des faits d'expérience personnelle.

La *Revue universitaire* publiera des articles de pédagogie, soit théorique, soit appliquée : discussions sur les méthodes d'enseignement, l'éducation, la discipline, l'organisation matérielle, — enquêtes et renseignements sur l'état des établissements, les réformes et les tentatives d'innovation, études sur la direction à donner aux divers enseignements, — description des procédés pratiques employés et des résultats obtenus. Enfin, elle s'occupera également de ce qui se fait dans les gymnases, instituts, établissements d'enseignement secondaire à l'étranger. La composition du Comité de rédaction, dans lequel sont représentées toutes les parties de l'enseignement littéraire, permettra de donner à ces travaux toute la variété désirable.

La *Revue universitaire* contiendra en outre deux parties nouvelles destinées, par leur caractère pratique, à répondre aux besoins journaliers des professeurs.

* *

L'Education chrétienne, revue pédagogique hebdomadaire, publiée sous les auspices de la *Société générale d'Education et d'enseignement*. Rédaction et administration, 35 rue de Grenelle, Paris. Prix pour la France : journal hebdomadaire, 6, fr. ; avec le supplément bi-mensuel, 10 francs.

Chaque numéro de l'*Education chrétienne* contient, outre les renseignements officiels, des réponses aux questions posées par les abonnés, une chronique de la semaine, des sujets de pédagogie et d'éducation, une revue des journaux pédagogiques, des questions d'enseignement, des exercices scolaires, des devoirs corrigés, etc.

Conditions d'Abonnement :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.

Chaque numéro se vend séparément **10 cents**.

CARON & CIE, Editeurs,

35, rue St-Jacques, Montréal.